

Représentants patronaux au CESER

CESER : **5 décembre 2016**
Intervention n° : **16**
Document : **CPER**
Orateur : **Valérie Fribolle**

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques.

L'avenant porté au Contrat de Plan Etat-Région prévoit, outre un soutien de 10 millions d'euros à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation, une enveloppe de 28 millions supplémentaires sur le volet territorial. Celle-ci vient abonder les politiques publiques régionale et nationale en faveur des centralités. Nous l'avons abordé précédemment.

Des précisions nous paraissent nécessaires sur la mobilisation de ces crédits. En lien avec la politique territoriale de la Région, 14 millions seront ainsi dédiés aux villes dites petites et moyennes.

Nous souhaiterions avoir une définition plus précise de ce que sont ces villes et connaître les critères qui permettent de les classer. S'agit-il de population ? D'un rôle central au sein d'un territoire ? D'équipements présents ou non sur la commune ? L'effort financier est important, il faut donc bien définir et partager les modalités d'attribution et de répartition de ces crédits.

Il en est de même pour le champ des projets couverts par le futur Appel à Manifestation d'Intérêt évoqué par le Conseil régional. Les territoires doivent pouvoir anticiper et partager les règles du jeu pour optimiser leur réponse et proposer des politiques adaptées à leur environnement.

Je vous remercie de votre attention.